

Envoyé en préfecture le 22/02/2016

Reçu en préfecture le 22/02/2016

Affiché le

S E O

ID : 003-210302493-20160206-034DU06022016-DE

COMMUNE DE SAINT-PALAIS
03370

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 6 Février , à dix heures trente , le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame PHILIPPON Arlette Maire.
Date de convocation : 02/02/2016

PRESENTS :

PHILIPPON Arlette,, AUCLERT Bruno,DELAUME Xavier, GHESQUIERE Alexis,
GRENOUILLOUX Michel,, LAYGUE Natacha., ROLIN Sylvie , PIVARD Éric, DUMONTET
Serge ,

ABSENTS: CHAGNON Daniel, DUMONTET Denise.

OBJET:DEL034 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle des fêtes peuvent être revus et demande au Conseil de délibérer sur ce sujet.

Après délibération, le conseil Municipal décide qu'a compter du 1er février 2016 le tarif de location de la salle polyvalente sera fixé à 120 €.

La participation au chauffage de 40 € du 1er octobre au 30 avril reste inchangée, ainsi que les autres clauses fixées par délibération du 20/12/2010.

Pour extrait conforme

Le Maire

Arlette PHILIPPON



COMMUNE DE SAINT-PALAIS

03370

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2010



L'an deux mil dix, le 20 décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame PHILIPPON Arlette Maire.

Date de convocation : 15/12/2010

PRESENTS : PHILIPPON Arlette, COUBRET Jean-Pierre, DUMONTET Denise, PIVARD Eric, CHAGNON Daniel, MILLOT Georges, GRENOUILLOUX Michel MISRAEL Karine, AUCLERT Jean-Pierre

ABSENT :, LAYGUE Natacha, KELEVA Bernadette

OBJET: REGLEMENT A LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'appliquer un nouveau règlement lors de l'utilisation de la salle polyvalente par les particuliers et les associations, à compter du 1er janvier 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1er janvier 2011 :

- La location de la salle avec cuisine et vaisselle sera de 100 Euros.
- La participation au chauffage sera de 40 € pour les locations aux particuliers du 1er Octobre au 30 Avril.
- Une participation forfaitaire au chauffage de 30 € par an sera demandée aux associations si elles utilisent la salle en période d'hiver.
- La Caution, obligatoire, pour les particuliers et les associations sera de 200 €.
- La location pour un vin d'honneur est fixée à 50 €.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Maire
Arlette PHILIPPON